



Commune de St Martin en Vercors
Marché public de prestations de services

Acte d'Engagement

Pouvoir adjudicateur :
Commune de St Martin en Vercors

Objet du marché :
Déneigement mécanique des voies communales éloignées du
1^{er} novembre 2026 au 30 avril 2029

Date limite de remise des offres :
Lundi 28 septembre 2026 à 12h en mairie

ARTICLE 1 - IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Marché public de fournitures à bons de commande en procédure adaptée passé en application du code des Marchés publics.

- Personne habilitée à donner des renseignements prévus à l'article 109 du code des Marchés publics : Monsieur le maire de St Martin en Vercors
- Ordonnateur : Monsieur le Maire de St Martin en Vercors
- Comptable public assignataire des paiements : SGC Nord à Valence (Drôme)
- Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire de St Martin en Vercors

ARTICLE 2 - OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation concerne un marché public de prestations de services relatif à **prestation de déneigement des voies communales éloignées du 1^{er} novembre 2026 au 30 avril 2029**

Type de marché : prestations de services

Lieu d'exécution : territoire de la commune de St Martin en Vercors (26)

ARTICLE 3 – ENGAGEMENT DU CONTRACTANT

Contractant

Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire :

M
.....
.....
.....
.....

☐ agissant pour mon propre compteⁱ ;

☐ agissant pour le compte de la sociétéⁱⁱ :

.....
.....
.....
.....
.....

- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Particulières et des documents qui y sont mentionnés,

Je **m'ENGAGE**, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le Cahier des Clauses Particulières et des documents qui y sont mentionnés, à exécuter les prestations qui me concernent, dans les conditions définies dans lesdits documents et aux prix fixés dans le bordereau des prix unitaires.

Je **m'ENGAGE** à utiliser le matériel mécanique suivant pour assurer la mission de déneigement :

.....
.....

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 4 – PRIX

Les fournitures seront rémunérées par application aux quantités livrées, des prix unitaires que le bordereau des prix a fixés. Les prix unitaires ne sont pas actualisables ni révisables.

ARTICLE 5 – DUREE ET EXECUTION DU MARCHE

Le marché prendra effet à compter du 1^{er} novembre 2026 pour une durée de trois saisons d'hiver soit jusqu' au 30 avril 2029.

ARTICLE 7 - PAIEMENTS

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées dans le Cahier des Charges. Depuis le 01/07/2010, le délai global est de 30 jours (décret n° 2008-1355 du 19 Décembre 2008 de mise en œuvre du plan de relance économique dans les marchés publics).
Le paiement se fera par mandat administratif.

Le taux des intérêts moratoires dus au titre de dépassement des délais de paiement est celui de l'intérêt légal.

■ Compte à créditer

JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN RIB ou RELEVÉ DE COMPTE POSTAL

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un original
A

Le

Signature du candidat

Lu et approuvé

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

A St Martin en Vercors, le signature du pouvoir adjudicateur
